



## **Avis concernant l'article 20.1 de la *Charte de la langue française***

Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2024

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, notre municipalité est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

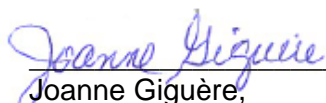
1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0

L'article 20.1 de la *Charte de la langue française* se libelle comme suit :

**20.1** : *L'organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.*

*Par la présente, je certifie qu'aucun poste au sein de l'organisation de la Municipalité de Chesterville n'exige la connaissance d'une autre langue que la langue française selon l'article 20.1 de la Charte.*

DONNÉ À Chesterville, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2024.

  
Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière

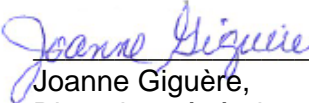


---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière